

AMOEBA étend la protection de sa technologie en Russie et aux Etats-Unis

AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau annonce aujourd'hui la délivrance de trois nouveaux brevets en vue d'étendre géographiquement la protection de sa technologie.

Le brevet « Procédé de lutte biologique contre le risque *Listeria* » vient d'être délivré en Russie par le Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT), quelques semaines après sa délivrance aux Etats-Unis.

Ce brevet confirme l'action biocide de la solution AMOEBA contre la bactérie pathogène *Listeria*, germe fortement impliqué dans les infections alimentaires. Il concerne notamment les eaux servant au nettoyage des équipements et matériels en contact avec des denrées alimentaires et les aliments pour les animaux.

Le brevet intitulé « Procédé de lutte biologique contre le risque *Pseudomonas* » vient d'être délivré en Russie par le Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT) et aux Etats-Unis, par le Bureau américain des brevets et des marques (USPTO), après sa validation pour l'ensemble de la zone européenne en février 2016.

Ce brevet confirme l'action biocide de la solution AMOEBA contre la bactérie pathogène *Pseudomonas*, premier germe responsable des infections nosocomiales dans les établissements de soins. Il s'applique notamment au segment des Eaux Chaudes Sanitaires (ECS).

A travers ces nouveaux brevets, AMOEBA continue d'étendre la protection de sa technologie de rupture sur de nouvelles zones géographiques à fort potentiel en vue de futures applications. ...

Basée à Chassieu - France, AMOEBA développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ..). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel.

AMOEBA poursuit ses démarches réglementaires afin de lancer au 1^{er} semestre 2016 la demande d'AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens dès lors que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) aura validé la solution AMOEBA pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ».

Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, Amoéba se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾.

Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

1. : Sources combinées par Amoéba venant des traités d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets
2. : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013